



**PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ATLANTIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer  
Service Environnement  
Unité Patrimoine naturel et chasse**

**CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROJET d'ARRETE  
autorisant ASF à réaliser des travaux de confortement du passage inférieur  
du pont autoroutier qui permet à l'A64 de franchir la RD123 sur la commune d'Urt,  
en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement.**

## **CONCLUSION DE LA CONSULTATION DU PUBLIC**

Le projet d'arrêté autorisant ASF à réaliser de confortement du passage inférieur du pont autoroutier qui permet à l'A64 de franchir la RD123 sur la commune d'Urt application de l'article L 414-4 du code de l'environnement a été soumis à la consultation du public du 2 décembre 2022 au 16 décembre 2022 inclus (15 jours) sur le site de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

Le public n'a déposé aucune observation.

La décision, conforme au projet d'arrêté soumis à la consultation du public, d'autoriser ASF à réaliser des travaux de confortement du passage inférieur du pont autoroutier qui permet à l'A64 de franchir la RD123 sur la commune d'Urt, en application de l'article L 414-4 du code de l'environnement, a été signée par le Directeur départemental Adjoint des territoires et la mer, le 22 décembre 2022.

Arrêté préfectoral n°64-2022-12-22-004 du 22 décembre 2022